

faire les réparations nécessaires. J'étais sous l'impression que pour conserver un ouvrage de cette importance, le ministre aurait bien pu demander un mandat du gouverneur général. Quoi qu'il en soit, cela n'a pas été fait.

A une session subséquente, c'est-à-dire, à la session de 1895, l'on a voté un crédit d'environ \$5,000; et je crois savoir que l'on a dépensé \$4,289 pendant l'année 1895 pour réparer les dommages en question. Je dirai que ma prédiction s'est accomplie, et que les dommages causés ont été beaucoup plus considérables que je ne m'y attendais.

J'ai insisté auprès du département pour qu'il accordât une autre subvention pour réparer le reste des dommages. On m'a donné à entendre que ces \$4,000 devaient être dépensés dans le but d'empêcher que le brise-lames ne subit de nouveaux dommages, et que le parlement accorderait la nouvelle somme nécessaire durant la dernière session. D'après ce que m'ont dit les fonctionnaires du département, surtout le ministre, j'ai compris que ce dernier avait recommandé au gouvernement d'accorder environ \$20,000 pour faire les réparations nécessaires; mais, comme on le sait, aucun crédit n'a été voté par la Chambre.

J'ai compris que le crédit devait être inscrit dans le budget supplémentaire, mais il ne l'a pas été; et j'ai été surpris de constater, quand les estimations supplémentaires actuelles ont été présentées, qu'elles ne contenaient pas de crédit affecté à ce brise-lames. Ce sont là des travaux de valeur, qui ont coûté beaucoup d'argent au pays. Depuis qu'il a été entrepris par le gouvernement fédéral, ce brise-lames a coûté au pays \$150,000, ou environ. Il a 1,300 ou 1,400 pieds de long, et il a rendu de grands services, non seulement à l'industrie houillère, mais encore à l'industrie de la pêche le long de cette côte. Un grand nombre de navires y viennent de l'ouest de la province, de Shelburne, Guysborough, Richmond et autres comtés, et trouvent un refuge derrière ce brise-lames. Il est, en outre, d'une grande importance pour les gens qui vivent dans les environs. Il y a là un village florissant où un grand nombre de gens font affaires, et un grand nombre de pêcheurs sont établis dans les environs; et il est de la plus grande importance pour ces gens que ce brise-lames soit entretenu comme il l'a été depuis vingt-cinq ou trente ans.

J'espère donc que, dans les prochaines estimations supplémentaires, on n'oubliera pas ces travaux. Si le gouvernement n'est pas en mesure de demander au parlement tout le crédit qu'il faudrait pour réparer parfaitement ce brise-lames, il pourrait demander ce qu'il faut pour empêcher les tempêtes de l'endommager davantage.

Il y a d'autres travaux très importants que je signale à l'attention de l'honorable ministre. Depuis quelques années, les citoyens du village de Gabarouse, presque tous des pêcheurs, demandent au gouvernement d'aviser à construire un brise-lames à cet endroit. On a décidé d'y faire faire des études, et on m'a laissé entendre, l'hiver dernier, que l'ancien ministre avait décidé de demander au parlement un crédit pour ces travaux. C'est un port ouvert, très exposé aux vents d'est et du sud-est. Les citoyens du village font la pêche en grand, et il est de la plus grande importance qu'un brise-lames y soit construit. J'espère que l'honorable ministre trouvera le moyen de réaliser la politique de ses prédécesseurs au sujet de ces deux entre-

prises; et qu'il demandera au parlement un crédit à cet effet.

Sir CHARLES-HIBBERT TUPPER: Je désire signaler à l'attention de l'honorable ministre trois districts du comté de Pictou, dont il n'est pas fait mention dans ce budget, et peut-être, même s'ils y étaient inscrits, la saison est-elle trop avancée pour qu'on pût y faire des travaux sérieux. Mais j'espère que ses fonctionnaires pourront s'occuper de ces questions d'ici à la prochaine session. L'un de ces districts est celui qui est compris entre le cap John et la rivière Toney, dans la partie ouest du comté de Pictou. Il y a là de petits navires qui font la pêche au homard sur une grande échelle, et tout le long de cette partie de la côte, il n'y a pas un seul port, de sorte qu'il est parfois très difficile à ces navires d'accoster.

Sur ma demande, on y a fait autrefois des études; mais les rapports des fonctionnaires ont démontré que la construction de quelque chose comme un brise-lames pour un port dans le sens ordinaire du mot, entraînerait une dépense beaucoup plus forte que n'espèrent même les citoyens du district; ces études n'ont conséquemment pas eu de suite. Mais je suis allé dernièrement dans cette partie du comté, et l'on m'a dit—et j'ai promis de soumettre la chose à l'attention des autorités—qu'on devrait faire un effort pour donner à ces gens quelque chose, non pas un port précisément, mais des travaux relativement peu dispendieux, qui protégeraient leurs navires quand ils atterrirent par un trop gros temps. Si l'honorable ministre veut bien prendre note de cela et s'occuper de la chose d'ici à la prochaine session, il me semble peut-être qu'il y a beaucoup de bien à faire avec très peu d'argent.

Les deux autres choses dont je voudrais le voir s'occuper, sont deux quais possédés et contrôlés par le gouvernement sur l'île de Pictou. Cette île est située au large de Pictou, dans le Saint-Laurent, et c'est virtuellement une station de sauvetage, habitée par des pêcheurs et des gens qui font un peu de culture. Les gens qui l'habitent ont souvent rendu des services aux navires en détresse. A la pointe ouest et à la pointe est de l'île, on a construit deux petits quais qui ont coûté une forte somme prise à même les deniers publics, et ils ne sont pas aujourd'hui en bon état. Je crois qu'on devrait les consolider, sans quoi il y a danger de les voir tomber en ruines, ce qui serait un grand malheur pour les gens qui habitent l'île. Je signalerai aussi à l'attention le quai de Lismore, dans la partie est du comté de Pictou. Je serai obligé au ministre s'il veut bien faire faire des rapports sur tout cela par les fonctionnaires locaux sous ses ordres, à temps pour lui permettre de décider ce qu'il y aura à faire à cet égard à la prochaine session du parlement.

Boulanderie—Quai au passage de Ross. \$2,800

M. BETHUNE: Est-ce qu'on considère cette somme suffisante pour parachever ce quai?

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS: L'entreprise était adjugée et les travaux commencés quand je suis entré en fonctions.

M. BETHUNE: Il y a quelques jours, j'ai demandé à l'honorable ministre s'il étudierait l'opportunité de faire exécuter des travaux à Wyocomagh. Il répondit qu'il avait besoin de plus an-